

ALTERNANCE PRÉSENTIEL / DISTANCIEL

PRINCIPES D'HYBRIDATION DES ENSEIGNEMENTS – UFR ALLSH

(mis à jour le 11 sept. 2020 ; ces informations sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire)

MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT CE MESSAGE JUSQU'À LA FIN.

CAS N°1 : Si vous avez reçu (ou si vous recevez d'ici dimanche 13 septembre 2020) de la part de votre responsable de formation, des consignes spécifiques sur l'organisation des cours, vous vous y conformez. Pensez à consulter régulièrement votre boîte mail AMU ainsi que les pages AMETICE des cours auxquels vous êtes inscrit.e.

CAS N°2 : Si vous n'avez reçu aucune autre consigne spécifique de votre responsable de formation, le principe général de l'hybridation des enseignements s'applique :

- **“groupe pair”** : si vous êtes né.e un jour pair (par ex. 2 mars, 6 juin, 28 mai etc.), vous avez cours en présentiel les semaines A.
→ la semaine du 14 au 18 septembre, vous êtes en « présentiel »
- **“groupe impair”** : si vous êtes né.e un jour impair (par ex. 3 août, 15 septembre, 29 février, etc.), vous avez cours en présentiel les semaines B.
→ la semaine du 14 au 18 septembre, vous êtes en « distanciel »

PRINCIPE GÉNÉRAL (CAS N°2) :

• Modalité de cours en présentiel / en distanciel

Semaine A	Semaine B
<i>Vous êtes né.e un jour pair</i> => “Groupe pair” en présentiel	<i>vous êtes né.e un jour pair</i> => “Groupe pair” en distanciel
<i>Vous êtes né.e un jour impair</i> => “Groupe impair” en distanciel	<i>Vous êtes né.e un jour impair</i> => “Groupe impair” en présentiel

• Alternance semaines A / B

Semaines A	Semaines B
14-19 septembre 2020	21-26 septembre 2020
28 septembre – 3 octobre 2020	5-10 octobre 2020
12-17 octobre 2020	19-24 octobre 2020
2-7 novembre 2020	9-14 novembre 2020
16-21 novembre 2020	23-28 novembre 2020
30 novembre-5 décembre 2020	

ATTENTION : IP en attente, étudiant.e.s internationaux : n'attendez pas d'avoir validé votre IP pour suivre les cours (en présentiel ou en distanciel), que vous soyez dans le cas n°1 ou le cas n°2.

• Situations spécifiques : étudiant.e.s vulnérables, étudiant.e.s en fracture numérique, RSE

Un formulaire de signalement des situations spécifiques est en ligne sur le site de l'UFR. Merci de le remplir si vous êtes concerné.e.

Si vous avez fait à ce titre une demande de dérogation à l'alternance présentiel/distanciel, et dans l'attente d'une réponse positive ou négative de votre formation, conformez-vous pour les deux premières semaines de cours à ce que vous avez demandé. Pour la suite du semestre, vous recevrez l'avis, positif ou négatif, du ou de la responsable de votre formation.